



Le 25 septembre 2015

FMS: TSX-VENTURE

Focus Graphite Inc. et Grafoïd Inc. finalisent deux accords définitifs d'une période de dix ans pour la vente de concentré de graphite du Lac Knife

OTTAWA – 25 septembre 2015 – Focus Graphite inc., (TSX CROISSANCE : FMS; OTCQX : FCSMF; FSE : FKC) (« Focus » ou la « Société »), une société d'exploration avancée et de développement minier et l'unique propriétaire du gisement de graphite naturel cristallin de haute teneur du Lac Knife au Québec, est heureuse d'annoncer qu'elle a finalisé deux accords définitifs de vente de concentré de graphite (« offtake agreement ») avec Grafoïd inc., une société de développement d'applications utilisant le graphène et ayant un lien de dépendance avec Focus.

Le premier accord de vente (« l'accord Graphène » appelé auparavant « l'accord Énergie »)¹ engage Grafoïd à faire l'acquisition, à sa discrétion, pour une période de 10 ans, d'une quantité maximale annuelle de 1 000 tonnes de concentré de graphite cristallin en paillettes grossières (+80 mailles) de grande pureté (98,3 % de carbone total « Ct »)² provenant du projet Lac Knife, ce qui représente jusqu'à 6,8 % de la production annuelle anticipée de 14 606 tonnes de concentré de paillettes grossières de grande pureté (selon le rapport « *Technical Report on The Lac Knife Graphite Feasibility Study* »).

Le deuxième accord de vente (« l'accord Polymère ») engage Grafoïd à faire l'acquisition, à son gré, pour une période de 10 ans, d'une quantité maximale de 25 000 tonnes de concentré de graphite à 97,8 % Ct (teneur moyenne du concentré pour toutes les dimensions de cristaux) annuellement provenant du projet Lac Knife, ce qui représente 56,4 % de la production annuelle totale anticipée de 44 300 tonnes (toutes dimensions de cristaux) (selon le rapport « *Technical Report on The Lac Knife Graphite Feasibility Study* »).

M. Gary Economo, chef de la direction de Focus Graphite, a annoncé que les deux sociétés ont finalisé les conditions associées aux deux accords et que Focus a reçu le premier des 12 paiements de Grafoïd selon l'échéancier établi dans les deux accords.

¹ Voir le communiqué de presse du 23 juin 2015.

² Une pureté de 98,3 % carbone total est la valeur moyenne basée sur six essais de séparation et récupération en usine pilote. Le programme d'usine pilote a été complété en 2013 par SGS Canada Inc., située à Lakefield, Ontario. Voir le communiqué de presse du 21 août 2013.

« Ces accords sont le point culminant de la vision d'affaires stratégique développée depuis longtemps par Focus Graphite qui consistait à vouloir vendre le concentré de graphite de haute pureté du Lac Knife aux marchés actuels et futurs des produits de haute technologie », affirme M. Economo.

« Et le futur est représenté par ce gisement significatif de graphite cristallin de très haute pureté qui est en voie de développement près de la communauté de Fermont dans le Nord-du-Québec », a-t-il ajouté.

« Ces accords assurent à Focus Graphite un flux constant et important de revenus futurs alors que Grafoïd s'assure d'un approvisionnement garanti pour répondre aux besoins de ses clients », a ajouté M. Economo.

Grafoïd est une entreprise canadienne de recherche et développement qui investit dans le développement d'applications et de technologies utilisant le graphène à l'échelle industrielle en partenariat avec de grandes sociétés mondiales et des établissements universitaires. Les produits à base de graphène de Grafoïd sont développés sous le nom commercial Mesograp^{MC}.

Focus détient 7 800 000 actions ordinaires de Grafoïd, évaluées à 39 millions \$ US³.

Accord Graphène

Si la mine de graphite du Lac Knife entre en production commerciale, il est prévu que « l'accord Graphène » approvisionnera Grafoïd pour ses besoins en matière de développement de batteries automobiles de nouvelle génération à base de graphène, ainsi que de batteries pour produits de consommation électroniques et d'applications de stockage d'énergie. Les besoins en concentré proviendront de Grafoïd, de ses filiales, de ses acquisitions et/ou de ses coentreprises.

En vertu des conditions définitives de « l'accord Graphène », Grafoïd versera 1 million \$ CA à Focus Graphite sur une période de 12 mois, dont le premier versement de 83 333 \$ aura lieu le 30 septembre 2015 ou plus tôt (déjà reçu) pour un droit de premier refus pour un achat allant jusqu'à un maximum annuel de 1 000 tonnes, et donnera aussi à Grafoïd le droit de premier refus pour prolonger et étendre l'accord de vente de concentré pour une période supplémentaire de 10 ans. Le prix pour une période additionnelle de 10 ans sera établi au prix du marché, moins 10 %.

Accord Polymère

Si la mine de graphite du Lac Knife entre en production commerciale, il est prévu que « l'accord Polymère » approvisionnera les besoins de Grafoïd en ce qui concerne les applications utilisant du polymère à base de graphite pour les industries de

³ Grafoïd Inc. est une entreprise privée qui a recueilli près de 20 millions \$ US et qui a complété des acquisitions d'une valeur de 5 \$ US par action tel que répertorié dans un communiqué de la Société sur l'acquisition de ALCERECO, de même que dans la couverture d'analyse des investissements préparée par la firme new-yorkaise JGL Partners LLC.

l'automobile et de l'aérospatiale. Les besoins en polymère avec graphite proviendront des fabricants d'équipement d'origine (FEO) et des fournisseurs de premier ou de deuxième rang. Cette partie du développement des applications commerciales est particulièrement prometteuse pour Grafoïd puisque les FEO recherchent des matériaux composites plus légers et plus résistants pour remplacer la fibre de carbone onéreuse et pour ultimement réduire les coûts, augmenter les économies de carburant et donner une durée de vie plus longue aux composants utilisés dans l'industrie du transport.

Le procédé graphite-polymère breveté a été développé par Graflow inc., une filiale en propriété exclusive de Grafoïd, en partenariat avec l'*Advanced Polymer Center* de l'Université Rutgers, au New Jersey.

En vertu des conditions définitives de l'accord Polymère, Grafoïd versera 1 million \$ CA à Focus Graphite sur une période de 12 mois dont le premier versement de 83 300 \$ aura lieu le 30 septembre 2015 ou plus tôt (déjà reçu) pour un droit de premier refus pour une acquisition allant jusqu'à un maximum annuel de 25 000 tonnes de la production totale annuelle anticipée de concentré de cristaux de graphite de toutes dimensions. Grafoïd aura aussi le droit de premier refus pour prolonger l'accord de vente pour une période supplémentaire de 10 ans. Le prix pour une période additionnelle de 10 ans sera établi au prix du marché, moins 10 %.

Les accords définitifs de vente de concentré ont été approuvés par les administrateurs indépendants de Focus Graphite. Puisque Gary Economo et Jeff York sont aussi administrateurs et dirigeants de Grafoïd, les deux accords constituent des transactions entre parties ayant un lien de dépendance selon les règlements de la Bourse de Croissance TSX (TSX-V) et sont donc assujettis à leur acceptation par la Bourse de Croissance TSX.

« La vision d'affaire de Focus Graphite en ce qui a trait à l'approvisionnement en graphite pour les applications de haute technologie a été et continue d'être la pierre angulaire de notre mission d'entreprise afin de créer une valeur pour nos actionnaires ainsi que pour la prospérité future de la Société.

Par exemple, plusieurs différents matériaux contenant du graphène qui seront produits à partir du graphite du Lac Knife seront destinés à la fabrication de composantes automobiles plus légères et plus résistantes – incluant les batteries accumulateur de haute capacité – pour la prochaine génération des véhicules électriques.

Les bénéfices de l'innovation en affaire dépassent de beaucoup les risques associés au statu quo pendant la période actuelle de transition vers un changement global des technologies. En ce sens, notre stratégie nous ouvre la voie vers divers marchés de technologies à l'échelle mondiale », a conclu M. Economo.

Conditions générales additionnelles des accords

Focus va également procéder à la vente d'entre 1 000 000 et 2 000 000 d'actions ordinaires des 7 800 000 actions ordinaires de Grafoïd détenues actuellement par la Société. Les produits de cette vente seront utilisés pour couvrir les coûts de développement actuel du projet du Lac Knife.

Selon les termes des deux accords, Grafoïd a un droit de premier refus pour acquérir ces actions (les deux accords donnent à Grafoïd un droit de premier refus en regard à la vente des actions de Grafoïd par Focus à un tiers).

Dans l'éventualité que la marge de profit de Focus soit de moins de 10 %, les deux parties s'engagent à revoir et à renégocier la quantité annuelle requise ainsi que le prix d'achat du concentré.

Le Projet minier du Lac Knife

La Société continue de faire avancer son plan de financement structuré de 166 millions \$ pour le développement de la mine et du concentrateur du Lac Knife suivant l'étude de faisabilité réalisée conformément au Règlement 43-101.

Le projet du Lac Knife bénéficie aussi de l'appui du gouvernement du Québec puisque le graphite a été identifié comme étant une substance prioritaire selon le nouveau Plan Nord, un programme de développement économique, environnemental et social pour le nord du Québec récemment relancé.

Les étapes importantes de développement franchies par Focus Graphite comprennent le premier accord de vente de l'industrie (2013); son Étude de Faisabilité pour le projet du Lac Knife, qui a mis en évidence une valeur actualisée nette (VAN) après impôt de 242 millions \$ CA et avant impôt de 383 millions \$ CA, un taux de rendement interne (TRI) après impôt de 24,1 % et de 30,1 % avant impôt et des frais d'exploitation minière anticipés parmi les plus bas au monde à 441 \$ CA/tonne pour une durée de vie de mine de 25 ans.

Le processus de demande de permis pour le projet du Lac Knife est en cours et l'étude d'impact environnemental et social a été déposée au gouvernement du Québec en décembre 2014.

Nos efforts sont actuellement centrés sur le financement du projet du Lac Knife ainsi que sur les travaux d'ingénierie de détail requis pour les demandes de permis en préparation de la phase d'ingénierie, approvisionnement et gestion de la construction (IAGC) du projet.

Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres utilisateurs finaux potentiels de graphite dans le cadre du processus de la Société visant à assurer le financement du projet du Lac Knife.

Projet industriel d'usine de transformation

Focus a récemment annoncé le lancement d'une étude de faisabilité⁴ pour un projet industriel d'une usine de transformation de concentré de graphite située dans la ville portuaire de Sept-Îles au Québec.

Le projet vise la purification du concentré et la production de produits de graphite à valeur ajoutée à partir d'une portion du concentré de graphite du Lac Knife ou provenant d'autres sources. Focus vise à produire du graphite sphérique revêtu, qui est utilisé dans les marchés en émergence des batteries lithium-ion pour les véhicules électriques ou des batteries d'accumulateur et du graphite expansé qui est utilisé dans les appareils électroniques portables (téléphones intelligents, tablettes, ordinateur portable).

L'étude de faisabilité de l'usine de transformation pour les produits de graphite à valeur ajoutée respecte les intérêts des parties prenantes du Québec pour la transformation dans la province et est conforme à la Loi sur les mines du Québec qui exige qu'une demande de bail minier soit accompagnée d'une étude d'opportunité économique et de marché en ce qui a trait à la transformation de produits miniers au Québec.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique à propos des activités d'exploration présentée dans ce communiqué, telle que définie par le Règlement 43-101 s.1.1, a été préparée, révisée et approuvée par Benoit Lafrance, géo/P.Geo, Ph.D. (Québec), vice-président exploration de Focus Graphite et personne qualifiée selon les directives du Règlement 43-101.

À propos de Focus Graphite inc.

Focus Graphite inc. est une société d'exploration avancée et de développement minier ayant comme objectif de produire un concentré de graphite à son gisement du Lac Knife situé au sud-ouest de Fermont au Québec. Dans un deuxième temps, afin de respecter l'intérêt des parties prenantes québécoises pour la transformation effectuée dans la province ainsi que pour créer davantage de valeur pour les actionnaires, Focus évalue la possibilité de fabriquer des produits à valeur ajoutée comme du graphite sphérique pour batteries.

Le projet Lac Knife inclut un estimé des ressources minérales⁵ mesurées et indiquées de 9,58 millions de tonnes à une teneur de 14,77 % de carbone graphitique (Cg) (432 000 tonnes mesurées à une teneur de 23,66 % Cg et 9 144 000 tonnes indiquées à

⁴ L'étude de faisabilité pour l'usine de transformation ne concerne pas l'extraction d'une ressource minérale par conséquent elle n'est pas assujettie à la définition d'une étude de faisabilité selon les normes de l'ICM, tel que défini dans les directives du Règlement 43-101.

⁵ Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas démontré leur viabilité économique.

une teneur de 14,35 % Cg) sous forme de graphite naturel cristallin, ainsi qu'une ressource minérale⁵ présumée de 3,1 millions de tonnes à une teneur de 13,25 % Cg. L'objectif de Focus est d'atteindre une position de chef de file dans l'industrie en devenant un producteur à faible coût de graphite de qualité technologique.

L'étude de faisabilité, déposée auprès de SEDAR le 8 août 2014, indique que le projet Lac Knife est économiquement viable et que la Société a le potentiel de devenir un producteur de graphite à faible coût à partir des 7,86 millions de tonnes de réserves minérales⁶ prouvées et probables à une teneur de 15,13 % Cg incluse dans la ressource minérale (429 000 tonnes prouvées à une teneur de 23,61 % Cg et 7 428 000 tonnes probables à une teneur de 14,64 % Cg).

Le 27 mai 2014, la Société a annoncé un potentiel important de vente de produits à haute valeur ajoutée sur le marché des batteries Li-Ion à la suite de tests effectués sur des piles au lithium composées de graphite sphérique (SPG) produit à partir du concentré du Lac Knife. Les tests ont servi à mesurer leur rendement et ont confirmé la capacité de Focus à produire du graphite de « qualité anode » pour les piles au lithium-ion et à fabriquer des produits à valeur ajoutée qui répondent aux exigences les plus strictes des clients.

Focus Graphite est une société de développement minier de graphite orientée vers les hautes technologies avec une vision à long terme favorisant la création de valeurs durable pour ses investisseurs. Focus détient une part importante de l'entreprise Grafoïd inc., qui développe des applications utilisant le graphène.

Pour de plus amples informations au sujet de Focus Graphite, visitez le www.focusgraphite.com.

À propos de Grafoïd inc.

Grafoïd est une entreprise qui développe des solutions complètes utilisant le graphène. La Société offre une expertise et, en partenariat avec d'importantes entreprises et institutions à travers le monde, des produits et procédés pour le développement d'applications utilisant le graphène à l'échelle industrielle.

Grafoïd est une société privée canadienne qui investit dans des applications utilisant le graphène ainsi que dans des procédés de production économiquement modulables pour le graphène et ses dérivés provenant de minerai de graphite brut non transformé. Focus Graphite Inc. détient une part importante de Grafoïd Inc.

Incorporée en 2011, Grafoïd est devenue l'un des plus importants producteurs de graphène de haute pureté et contenant peu de couches, mieux connu sous la marque de commerce Mesograp^{MC}. La plateforme globale d'entreprise de Grafoïd comprend 17

⁶ Les ressources minérales mesurées et indiquées comprennent les ressources minérales modifiées pour produire la réserve minérale. Le point de référence pour l'estimé de réserve minérale est l'alimentation de l'usine de concentration.

filiales qui sont impliquées dans le développement de matériaux et de produits à base de Mesograp^{MC} ainsi que dans le développement de services. Ils comprennent notamment : des batteries au lithium Mesograp^{MC} pour véhicules électriques, des produits de consommation électroniques et de stockage industriel d'énergie; des additifs pour la fabrication de matériaux tels des alliages de métaux et des poudres de polymère à base de graphène pour l'impression 3D; du polymère, des plastiques, du caoutchouc, de l'élastomère et des composites de matériaux; la science de la fibre incluant des alliages d'aluminium; des revêtements et des lubrifiants; des matériaux ignifuges; des solutions de gestion thermique; le blindage EMI/RFI/EMP; des solutions pour l'énergie solaire; des tests d'analyse et des services en laboratoire.

Les initiatives de recherche de Grafoïd sont soutenues par le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada. Le 20 février 2015, Grafoïd s'est vu attribuer une subvention de 8,1 millions de dollars provenant du Fonds de technologie du DD^{MC} de Technologies de développement durable Canada (TDDC) afin de développer une technologie visant à automatiser la production de graphène Mesograp^{MC} et le développement de produits. TDDC est mandatée par le Gouvernement du Canada pour soutenir des entreprises de technologies propres dans leurs efforts de commercialisation.

Pour de plus amples informations au sujet de Grafoïd, visitez le www.grafoïd.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Toutes les informations contenues dans ce document qui ne sont pas clairement de nature historique peuvent constituer des informations prospectives. Généralement, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « est prévu », « budgète », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne pas anticiper » ou « croire », ou des variations de ces mots et expressions ou l'énoncé que des actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront prises », « se produiront » ou « seront atteints ». L'information prospective est assujettie à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus pouvant faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du prix des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et pertes de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, le développement et l'exploitation de gisements minéraux; (v) le risque associé à l'établissement de titres de propriété et des actifs minéraux; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant au cours de l'exploration, le développement et la production; (ix) la concurrence pour la Société à avoir du personnel expérimenté et du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir l'exploitation

minière, le traitement, le développement et les activités d'exploration; (xi) les risques associés aux changements dans le régime de réglementation minière régissant la Société; (xii) les risques associés avec les différentes réglementations environnementales auxquelles la Société est assujettie; (xiii) les risques liés à des retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; et (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des métaux, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Cette information prospective a été fournie dans le but d'aider les investisseurs à comprendre la nature des activités de la Société, la performance financière, les flux de trésorerie et les activités d'exploration et de développement et peut ne pas convenir à d'autres fins. En conséquence, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse, et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Mise en garde concernant le projet industriel d'usine de transformation

Les études de faisabilité réalisées pour n'importe quel projet industriel ne sont pas des études de faisabilité pour un projet minier tel que défini par les *Normes de l'ICM sur les Définitions Pour les Ressources Minérales et Réserves Minérales* ainsi que selon le Règlement 43-101. Même si Focus continu d'évaluer son objectif de fabriquer des produits de graphite à valeur ajoutée (incluant du graphite sphérique revêtu de « qualité batterie ») à partir du concentré qui sera produit au Lac Knife ou provenant d'autres sources, la Société réitère que son objectif principal est d'avancer le projet minier du Lac Knife afin d'y produire du concentré de graphite cristallin tel qu'envisagé dans l'étude de faisabilité du Lac Knife datée du 8 août 2014 (disponible sur SEDAR à www.sedar.com). La faisabilité économique d'une usine de transformation pour la production de produits de graphite à valeur ajoutée à partir de concentré reste à être prouvée et pourrait s'avérer être non économique et par conséquent non réalisable par la Société. Il est donc possible que Focus n'aille jamais de l'avant avec le projet d'usine de transformation même si ceci demeure un objectif de la Société. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à cet objectif de la Société dû à son incertitude actuellement. Focus entend produire du concentré de

graphite à partir de son gisement du Lac Knife même advenant une décision négative pour le projet industriel d'usine de transformation.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent la responsabilité de l'exactitude de ce communiqué de presse.

Focus Graphite Inc.
M. Gary Economo
Chef de la direction
+1 613-241-4040
geconomo@focusgraphite.com
www.focusgraphite.com